

DES MESURES D'URGENCE POUR SAUVER TOUS LES CABINETS MÉDICAUX QUI ASSURENT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Paris, le 9 avril 2020

Communiqué de Presse

Depuis le début de l'épidémie de Coronavirus, de très nombreux patients ont reporté leurs consultations.

Tous les cabinets de médecins spécialistes en ville, comme ceux qui exercent dans les établissements de soins engagés dans la bataille, ont mis en place la continuité et la permanence de soins qu'Avenir Spé a soutenues.

Cet engagement doit être reconnu comme une mission de service public.

L'activité des spécialistes a chuté de 80%. Comme pour tous les autres établissements de soins, il y a urgence à accompagner les médecins spécialistes sur le terrain, au risque de les voir disparaître.

Avenir Spé demande en urgence pour tous les médecins libéraux :

- **Le versement mensuel d'un douzième de leur chiffre d'affaires annuel ;**
- **L'exonération de charges, durant toute la période de confinement de l'ensemble des médecins spécialistes et généralistes, quelle que soit leur spécialité, ou leur secteur d'exercice ;**
- **La mise en place d'une clé de répartition de ce montant en fonction du taux de charge, du coût de la pratique propre à chaque spécialité ;**
- **La prise en compte, sur le moyen terme, de l'impact de la crise actuelle sur les dépenses de santé ;**

Enfin, il est impératif, qu'après la période de déconfinement, s'ouvre un temps de réflexion et de co-construction, dans un esprit de responsabilité économique pour réinventer un système de santé plus performant, plus efficace, plus efficient pour tous les Français.

C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que nous apporterons une réponse réfléchie et concrète de la désertification médicale.

Contact Média Avenir Spé

Dr. Patrick GASSER, Président, 06 10 27 77 67

DGM Conseil, 01 40 70 11 89, Shahan (shahan@dgm-conseil.fr), Quentin (quentin.hua@dgm-conseil.fr) Thomas (thomasdeclimens@dgm-conseil.fr)